



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN
ARRONDISSEMENT DE GUEBWILLER

COMMUNE DE WUENHEIM

P R O C E S - V E R B A L

des Délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU 17 JUIN 2015

L'an deux mil quinze, le dix-sept juin, à vingt heures et trente minutes, était assemblé en session ordinaire, après convocation légale et en nombre valable, le Conseil Municipal de la Commune de WUENHEIM.

ETAIENT PRESENTS : MM. Roland MARTIN, Maire, Christophe SCHALLER, Mme Christiane HASSENFORDER, MM. Bernard HORNY et Michel HAENNIG, Adjoints, Mmes Annick SCHERRER, Liliane GRUNEISEN, Monique HEITZLER, Marie-Odile FUGLER, Catherine EMBERGER, Sylvie PLAIN et Fabienne GARCETTE, Conseillères Municipales, MM. Florian FOURQUEMIN et David BURNER, Conseillers Municipaux.

ABSENT avec EXCUSE : M. Daniel ROTHENFLUG, Conseiller Municipal.

ABSENT sans EXCUSE : Néant.

M. Daniel ROTHENFLUG, Conseiller, a donné procuration de vote à Mme Sylvie PLAIN, Conseillère.

ORDRE DU JOUR

POINT UNIQUE : Projet Educatif Territorial

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 20h30 précises.

Il fait part de la procuration suivante :

- M. Daniel Rothenflug à Mme Sylvie Plain

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. le Maire propose de désigner Mme Marie-Odile Fugler en tant que secrétaire de séance, assistée de Mme Martine Reininger, Secrétaire de mairie, en tant que secrétaire auxiliaire.

Le Conseil, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité (dont une procuration), la nomination de Mme Marie-Odile Fugler, Conseillère Municipale et Mme Martine Reininger, Secrétaire de mairie.

Puis, l'ordre du jour est abordé.

POINT UNIQUE : PROJET EDUCATIF TERRITORIAL :

Un fonds de soutien à l'organisation des activités périscolaires, mises en place par la commune, remplace l'actuel fonds d'amorçage et devient pérenne. Pour en bénéficier, les communes doivent établir un projet éducatif territorial (PEdT). Ce dernier a pour objectif de mobiliser les ressources éducatives d'un territoire afin de garantir la continuité éducative entre, d'une part, les projets des écoles et d'autre part, les activités proposées aux enfants en-dehors du temps scolaire.

M. le Maire présente le PEdT qui découle des consultations et/ou réunions avec les enseignants, les délégués des parents d'élèves, l'Association « les petits écureuils » et avec les PEP Alsace. Ce PEdT a été présenté au Conseil d'Ecole du 08/06/2015.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser M. le Maire à signer la convention de Projet Educatif Territorial dans le cadre du RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal).

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal dont une procuration (M. Rothenflug).

La séance est close à 20h45.